

Kinshasa, le 20 FEV 2015

N° 032/COORD/NAT/ITIE-RDC/NG/2015

A Monsieur le Chef de Division des Mines  
à Lubumbashi/Katanga

Concerne : **Demande des preuves de fermeture  
des Entreprises Minières pour cause de Faillite,  
Cessation d'activités ou dissolution de 2013 à 2014**

Monsieur le Chef de Division des Mines,

Comme vous le savez, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a levé l'option de publier le Rapport ITIE-RDC portant sur l'exercice 2013 avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours ainsi que celui couvrant l'année 2014 au plus tard le 31 décembre 2015.

Ainsi, afin de déterminer le périmètre des entreprises devant déclarer à l'ITIE pour l'exercice considéré, je vous demande de bien vouloir fournir au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, d'ici le 05 mars 2015, la liste des entreprises minières dont vous avez connaissance de la faillite, la cessation d'activités ou la dissolution pour la période allant de 2013 à 2014.

Aussi, prière nous produire, le cas échéant, les éléments de preuve y afférent.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Division, l'expression de ma considération distinguée.



Prof. MACK DUMBA Jérémey  
Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

Ampliation :

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et Révolution de la Modernité
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines
- Monsieur Secrétaire Général des Mines
- Monsieur le Coordonnateur de la CTCPM